


Novembre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## Conseil

### Cent quarante-huitième session

Rome, 2-6 décembre 2013

### Rapport de la cent cinquante et unième session du Comité financier (Rome, 11 – 15 novembre 2013)

#### Résumé

À sa deuxième session ordinaire en 2013, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport sur les travaux de sa cent cinquante et unième session, le Comité:

- adresse des recommandations spécifiques au Conseil concernant: i) le paiement dans les délais impartis de l'intégralité des contributions mises en recouvrement (par. 8); ii) les ajustements au Programme de travail et budget 2014-2015 (par. 18); iii) un projet d'amendement au Statut du personnel (par. 30); iv) la nomination des membres extérieurs du Comité de l'éthique (par. 41); et v) les indemnités et conditions d'emploi attachées à la charge de Président indépendant du Conseil (par. 50);
- informe le Conseil de ses décisions concernant: i) les taux à appliquer pour calculer la remise consentie aux États dans le cadre du plan d'incitation au paiement rapide des contributions (par. 10); ii) les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2012 (par. 11); et iii) les virements entre chapitres budgétaires découlant de l'application du Programme de travail 2012-2013 (par. 20);
- appelle l'attention du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines, du cadre des systèmes administratifs et des systèmes d'information, et des questions de contrôle;
- indique au Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mi997f

**Suite que le Conseil est invité à donner**

- Le Conseil est invité à faire siennes les recommandations du Comité financier concernant le paiement dans les délais impartis des contributions mises en recouvrement, les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015, les modifications proposées au Statut du personnel, la nomination des membres extérieurs du Comité de l'éthique et les indemnités et conditions d'emploi attachées à la charge de Président indépendant du Conseil.
- Le Conseil est également invité à prendre note des décisions du Comité concernant les taux à appliquer pour calculer la remise consentie aux États dans le cadre du plan d'incitation au paiement rapide des contributions, les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2012 et les virements prévus entre chapitres du budget.
- Le Conseil est invité à approuver les indications données au Secrétariat par le Comité pour toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives de nature à améliorer ses propres méthodes de travail.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +39 06570 53719

---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	5
Suivi de la situation financière .....	6
Situation financière de l'Organisation .....	6
Plan d'incitation au paiement rapide des contributions - Détermination du taux de remise.....	6
Comptes vérifiés 2012 – Groupement d'achats du personnel de la FAO .....	7
Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service .....	7
Questions budgétaires .....	7
Ajustements au Programme de travail et budget 2014-2015.....	7
Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013.....	8
Rapport détaillé sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui .....	9
Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements.....	9
Rapport annuel sur le fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement .....	9
Ressources humaines.....	10
Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013).....	10
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités).....	10
Systèmes administratifs et informatiques.....	11
Rapport intérimaire sur le Programme relatif au Système mondial de gestion des ressources .....	11
Contrôle.....	12
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes.....	12
Programme de travail du Commissaire aux comptes .....	12
Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO.....	12
État d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière .....	13
Comité de l'éthique – Nomination des membres extérieurs .....	13
Cadre de responsabilités et de contrôle interne .....	13
Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection.....	14
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	14
Programme de travail pluriannuel du Comité financier .....	14
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation.....	14
Méthodes de travail du Comité financier .....	14
Questions diverses.....	15
Indemnités et conditions d'emploi attachées à la charge de Président indépendant du Conseil.....	15

---

Date et lieu de la cent cinquante-deuxième session .....	15
Annexe I .....	16
Documents présentés pour information.....	16

## Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, sur les travaux de sa cent cinquante et unième session.
2. Le Comité a observé une minute de silence pour marquer sa solidarité avec les victimes du typhon Haiyan, aux Philippines.
3. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, étaient présents les représentants suivants:
  - M. Matthew Worrell (Australie)
  - M. Georg Friedel Cramer (Allemagne)
  - M. Olyntho Vieira (Brésil)
  - Mme Natalie E. Brown (États-Unis d'Amérique)
  - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
  - M. Abdoulaye Traore (Guinée)
  - M. Hideya Yamada (Japon)
  - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
  - Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes (Mexique)
  - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
  - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
4. Le Président a informé le Comité que:
  - M. Márcio José Alonso Bezerra dos Santos (Brésil) avait été désigné pour remplacer M. Olyntho Vieira pendant une partie de la session
  - M. Magdi Anwar (Égypte) ne participerait pas à la session pour des raisons de santé.
  - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Faouzi Lekjaa à la session
  - Mme Mary Blanca Rios (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Johnson pendant une partie de la session.
5. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis le site internet des organes directeurs et statutaires à l'adresse:  
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
6. Des observateurs sans droit de parole des Membres suivants ont aussi assisté à la cent cinquante et unième session du Comité financier:
  - Canada
  - Chine
  - Espagne
  - France
  - Iran, République islamique d'
  - Islande
  - Madagascar
  - Oman
  - Pays-Bas
  - Philippines
  - République dominicaine
  - République-Unie de Tanzanie
  - Royaume-Uni
  - Union européenne

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

7. Le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2013 ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2013, notamment les liquidités, les arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés et le déficit du Fonds général. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés ainsi que de la situation de trésorerie de l'Organisation à la fin d'octobre 2013 lui a également été présenté.

8. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de l'amélioration de la situation de trésorerie de l'Organisation, résultat du versement ponctuel des contributions des Membres; soucieux d'éviter les difficultés de trésorerie de ces dernières années, imputables au non-versement de contributions, le Comité a exhorté tous les États Membres à continuer de s'acquitter intégralement et ponctuellement de leurs contributions au budget ordinaire, afin que la FAO puisse disposer des liquidités nécessaires à l'exécution de son programme de travail;**
- b) **a pris note de l'augmentation du déficit du Fonds général, qui s'élevait à 716,6 millions d'USD au 30 juin 2013, contre 641,3 millions d'USD au 31 décembre 2011, augmentation principalement due à un changement de convention comptable opéré par l'Organisation pour comptabiliser dans leur intégralité les pertes actuarielles sur les obligations de prestations en faveur du personnel;**
- c) **a noté que l'absence d'un financement destiné à stabiliser ou à réduire le montant des obligations n'avait pas eu jusqu'à présent d'incidence négative dans la pratique sur le fonctionnement de la FAO;**
- d) **a pris acte du fait que le sous-financement des obligations financières liées au personnel demeurerait pour l'Organisation un problème majeur susceptible d'avoir des incidences négatives à long terme et que ce problème général était en cours d'examen par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies;**
- e) **notant que le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial étaient tous deux à un niveau inférieur au niveau optimal nécessaire pour assurer la stabilité financière de l'Organisation et rappelant qu'il avait déjà recommandé, et la Conférence de même, que l'on étudie cette question, a demandé au Secrétariat de procéder à un examen détaillé pour déterminer les montants nécessaires et les autres sources de financement possibles pour reconstituer ces réserves;**
- f) **s'est félicité de la prudence des pratiques de gestion des ressources et des politiques de placement appliquées par l'Organisation et a encouragé le Secrétariat à continuer de la sorte.**

### Plan d'incitation au paiement rapide des contributions - Détermination du taux de remise

9. Le Comité a examiné le document FC 151/3, intitulé «*Plan d'incitation au paiement rapide des contributions (détermination du taux de remise)*».

10. **Le Comité:**

- a) **a noté que 55 États membres pouvaient prétendre à une remise pour paiement rapide de leurs contributions en 2013, et a encouragé d'autres États Membres à tirer parti de ce plan;**
- b) **a approuvé les taux de 0,03 pour cent pour les contributions en USD et de 0,01 pour cent pour celles en EUR, suggérées par le Directeur général pour déterminer le montant de la remise à appliquer aux États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution avant le 31 mars 2013 et a noté que la remise serait déduite des contributions de 2014; étant entendu que, conformément aux règles, le montant total**

des remises ne devait pas être supérieur au montant des intérêts perçus durant l'année sur les fonds du Programme ordinaire;

- c) **a été informé** que le coût actuel de traitement du plan d'incitation pourrait être plus élevé que le montant estimatif total des remises et **a proposé** d'examiner la question de l'efficacité du plan, y compris son coût, à sa prochaine session ordinaire, en 2014, après qu'il aura tenu une séance officieuse sur la question.

### Comptes vérifiés 2012 – Groupement d'achats du personnel de la FAO

11. Le Comité a examiné le document FC 151/4, intitulé «*Comptes vérifiés 2012 – Groupement d'achats du personnel de la FAO*» et a pris note du fait que 2012 avait été une année exceptionnelle pour le Groupement d'achats. Compte tenu de l'opinion sans réserve formulée par le Commissaire aux comptes, le Comité financier **a approuvé** les comptes vérifiés.

12. **Lors de l'examen du document, le Comité:**

- a) **a noté** que le Groupement d'achats du personnel de la FAO se doterait en 2013 d'un progiciel de gestion intégré, qui permettrait de publier les comptes conformément aux normes IPSAS en 2014;
- b) **a pris acte** de la mise en œuvre d'un dispositif de cartes de carburant en 2013 et du manque à gagner que ce changement était susceptible d'entraîner.

### Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service

13. Le Comité a pris note des options présentées par le Secrétariat pour réduire le manque à financer des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), options exposées dans le document FC 151/5, intitulé «*Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service*».

14. Le Comité:

- a) **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre l'examen de ces options et de toute autre option en tenant compte des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) **a souligné** qu'il importait que les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies adoptent une approche commune sur la question et s'est félicité à cet égard que l'administration de la FAO participe activement au groupe de travail du réseau Finances et budget des organismes des Nations Unies;
- c) **a demandé** que des informations détaillées lui soient fournies sur toutes les options proposées et qu'on analyse la possibilité de les regrouper;
- d) **a félicité** le Secrétariat des efforts constants qu'il fait pour contenir les coûts liés au plan d'assurance maladie actuel.

### Questions budgétaires

#### Ajustements au Programme de travail et budget 2014-2015<sup>1</sup>

15. Le Comité a accueilli avec satisfaction les ajustements au Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015, notant qu'ils reflétaient fidèlement et intégralement les décisions et les demandes formulées par la Conférence à sa trente-huitième session.

16. Le Comité s'est déclaré satisfait de ce que les économies budgétaires requises, d'un montant de 36,6 millions d'USD, avaient été trouvées conformément aux indications de la Conférence quant à la nécessité de mettre en œuvre intégralement le programme de travail avec le meilleur rapport coût-efficacité possible. Ces économies sont ventilées comme suit:

<sup>1</sup> CL 148/3.

- 27,7 millions d'USD sur les dépenses de personnel;
- 6,2 millions d'USD sur les dépenses de fonctionnement hors personnel;
- 2,7 millions d'USD sur les dépenses de fonctionnement (économies mises en évidence mais non encore appliquées).

17. **Le Comité:**

- a) a approuvé les économies prévues dans les dépenses de personnel, et qui concernent principalement les bureaux non techniques du Siège, notamment CIO, OCC et OPC, et découlent également de l'examen des postes de la classe des directeurs;**
- b) a également approuvé les réaffectations de ressources entre chapitres budgétaires découlant de la planification initiale dans les domaines de la parité hommes-femmes et des statistiques;**
- c) s'est déclaré satisfait des conclusions de l'examen de la palette de compétences des postes du réseau des bureaux décentralisés;**
- d) a approuvé une contribution de 2 millions d'USD, qui sera prélevée sur le budget des bureaux de pays de la FAO, au titre de la contribution de l'Organisation au système des coordinateurs résidents en 2014-2015, et compte être informé en temps voulu de l'examen de la question, qui doit avoir lieu au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et de la proposition qui s'ensuivra relative à un financement complet de la part de la FAO dans le cadre du PTB 2016-2017;**
- e) a encouragé la FAO à coopérer étroitement avec les autres organisations ayant leur siège à Rome pour trouver de nouveaux gains d'efficacité.**

18. **Le Comité:**

- a) a recommandé que le Conseil approuve le tableau révisé des effectifs inscrits au budget;**
- b) a recommandé que le Conseil approuve la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les différents chapitres du budget, telle qu'elle figure au tableau 4 du document CL 148/3;**
- c) a noté qu'il pourrait être procédé à de nouveaux virements entre chapitres du budget pendant l'exercice biennal du fait de l'établissement des plans de travail et de la mise en œuvre des modalités d'exécution les plus efficaces et les plus efficaces. Dans ce contexte, le Comité a rappelé que les virements à effectuer entre chapitres du budget ou à l'intérieur d'un même chapitre pour mettre en œuvre le PTB au cours de l'exercice biennal seraient traités conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier.**

### **Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013**

19. Le Comité a examiné le rapport sur les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2012-2013 (situation à la fin d'août 2013).

20. **Le Comité:**

- a) a pris note du montant prévisionnel des crédits non utilisés de l'exercice biennal 2012-2013, soit 5 millions d'USD, et noté que le montant final, après utilisation en 2014-2015 pour couvrir les dépenses nouvelles de nature ponctuelle associées au changement transformationnel, comme l'autorise la résolution 7/2013 de la Conférence, serait connu après la clôture des comptes de 2012-2013 et communiqué en mai 2014;**
- b) a autorisé les virements prévus des chapitres budgétaires 1 à 12 vers les chapitres 1, 8, 9 et 11, qui s'ajoutent aux virements, déjà autorisés, vers les chapitres 7 et 13;**



- c) **a rappelé** que, conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant;
- d) **a noté** que toutes les actions du PAI en cours de mise en œuvre par le Secrétariat seraient achevées d'ici à la fin de 2013, et qu'il était prévu que la totalité des crédits budgétaires affectés au PAI pour 2013 auront été dépensés à cette fin;
- e) **a indiqué** qu'il attendait avec intérêt de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2012-2013 à sa session de mai 2014.

### **Rapport détaillé sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui**

21. Le Comité a examiné le *Rapport détaillé sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui*. Il a pris note des principes sur lesquels reposait la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, ainsi que des évolutions et de la mise en œuvre de la politique depuis 2000, l'objectif étant de recouvrer en totalité les coûts variables indirects liés à l'appui administratif et opérationnel que l'Organisation prête aux projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

#### **22. Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la présentation faite par le Secrétariat, lequel a fourni les informations les plus récentes sur l'évolution des dispositions relatives aux dépenses d'appui dans diverses organisations du système des Nations Unies, et sur les changements intervenus dans le cadre opérationnel interne et externe et ayant une incidence sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui;
- b) **s'est également félicité** de l'initiative relative à l'élaboration d'un cadre financier détaillé qui régirait le recouvrement des coûts par la FAO;
- c) **a approuvé** le calendrier des activités devant conduire à l'élaboration de ce cadre d'ici à la fin de 2014, et attendait avec intérêt les consultations initiales et les consultations suivantes auxquelles ses membres devaient participer;
- d) **s'est félicité** que les principes d'amélioration du recouvrement des dépenses d'appui moyennant le prélèvement d'un pourcentage étaient appliqués de manière flexible dans le cadre de la politique actuelle et a rappelé qu'il convenait de communiquer en temps utile avec les partenaires fournisseurs de ressources sur les modalités d'application, compte tenu de leur cycle budgétaire.

### **Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements**

23. Le Comité a examiné le document intitulé «*Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements*», qui couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013.

#### **24. Le Comité:**

- a) **a pris note** du fait que tous les projets financés par des fonds fiduciaires et ayant débuté pendant la période considérée s'étaient vu affecter des taux de prélèvement conformes à la politique actuellement approuvée;
- b) **a demandé** que, dans les futurs rapports annuels, les statistiques concernant les projets approuvés au taux plafond soient ventilées de façon à mettre en évidence le type, le nombre et le volume de ceux qui auront été approuvés à un taux de recouvrement non standard.

### **Rapport annuel sur le fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement**

25. Le Comité a accueilli favorablement le document FC 151/10, intitulé «*Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement*».

26. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des réalisations du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, a salué le rôle essentiel que ce mécanisme jouait en permettant à la FAO de réagir promptement dès les premiers stades critiques des situations d'urgence, pour préserver et rétablir les moyens d'existence, et s'est félicité en particulier du recours rapide au Fonds spécial après le passage du typhon Haiyan aux Philippines;
- b) **a reconnu** que le Fonds spécial contribuerait grandement à la réussite de la mise en œuvre du Cadre stratégique, en particulier de l'objectif stratégique 5 (Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise), notamment pour ce qui serait de créer et de renforcer les capacités des ménages les plus vulnérables de résister aux chocs et de s'y adapter.

### Ressources humaines

#### Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013)

27. Le Comité a pris note des informations contenues dans le document FC 151/11, intitulé «*Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013)*».

28. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des progrès accomplis quant aux initiatives relatives aux ressources humaines qui figuraient dans le Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013) et des informations fournies au sujet de ces initiatives, sachant qu'il avait demandé expressément, à sa cent quarante-huitième session, des rapports intérimaires et des renseignements sur les délais de recrutement, la procédure de recrutement révisée, la répartition géographique, l'égalité hommes-femmes, la délégation de pouvoirs aux bureaux décentralisés, le rapport agents des services généraux/fonctionnaires du cadre organique, et le Programme des jeunes cadres;
- b) **a accueilli** avec satisfaction les informations communiquées par le Secrétariat sur l'ensemble des initiatives et a encouragé le Bureau des ressources humaines (OHR) à toutes les mettre en œuvre;
- c) **a demandé** au Secrétariat de présenter un bilan actualisé de la stratégie révisée relative aux ressources humaines et du plan d'action correspondant pour 2014-2015, pour examen à sa session suivante;
- d) **attendait avec intérêt** un bilan régional actualisé sur les ressources humaines.

#### Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)

29. Le Comité a pris note du document FC 151/12, intitulé «*Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)*».

30. **Le Comité:**

- a) **a approuvé** le projet de modification de l'Article 301.9.5 du Statut du personnel de la FAO et l'a transmis au Conseil pour approbation, en application du paragraphe 3 de l'Article XL du Règlement général de l'Organisation. Le Comité a recommandé l'approbation de l'amendement qu'il était proposé d'apporter à l'Article 301.9.5, qui serait ainsi libellé: «*Les membres du personnel ne doivent pas être maintenus en*

*fonction au-delà de l'âge de 65 ans (62 ans pour les membres du personnel nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014); toutefois dans l'intérêt de l'Organisation, le Directeur général peut, exceptionnellement, reculer cette limite. Les prolongations ainsi accordées sont normalement d'un an chacune. Les membres du personnel dont l'affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies commence ou recommence avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 peuvent prendre leur retraite à 60 ans»;*

- b) **a pris note** des incidences d'un montant de 6 650 USD qu'auront sur les ressources financières de l'Organisation, en 2014, les décisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI);
- c) **a demandé** que le Secrétariat soulève auprès de la CFPI la question du niveau élevé de la marge entre la rémunération nette des fonctionnaires des Nations Unies et celle des fonctionnaires de l'Administration fédérale des États-Unis, en vue d'introduire des mécanismes pour maintenir la marge dans les limites de la fourchette moyenne souhaitable de 15 pour cent.

## Systèmes administratifs et informatiques

### Rapport intérimaire sur le Programme relatif au Système mondial de gestion des ressources

31. Le Comité financier a examiné le document FC 151/13, intitulé «*Rapport intérimaire sur le Programme relatif au Système mondial de gestion des ressources*», et pris note des informations qu'il contient concernant les progrès accomplis en ce qui concerne le Programme relatif au Système mondial de gestion des ressources sur la période février-août 2013 et les plans pour la période septembre-décembre 2013.

32. **Sur la base des informations présentées, le Comité:**

- a) **s'est félicité** du fait que le Système mondial de gestion des ressources (SMGR) avait été déployé dans les bureaux de la FAO dans le monde entier, comme prévu;
- b) **a salué** le fait que ce déploiement s'était déroulé dans les limites du budget approuvé pour le programme et **a demandé** au Secrétariat de lui notifier tous les besoins de financement supplémentaires qui pourraient surgir à l'avenir dans le cadre du programme;
- c) **s'est félicité** que l'on ait regroupé le Manuel administratif et d'autres informations dans un système d'archivage unique et attendait avec intérêt la publication du manuel de la FAO avant la fin de l'année 2013;
- d) **a pris note** des informations communiquées sur les domaines administratifs dans lesquels le SMGR avait déjà permis de réaliser des économies et **a demandé** au Secrétariat de lui fournir, à une session ultérieure, des renseignements sur les avantages et les économies supplémentaires que la mise en application du SMGR rendait possibles;
- e) **a demandé** au groupe directeur chargé du SMGR de veiller à ce que le système fonctionne convenablement, un point essentiel. Le groupe devait surveiller en particulier le fonctionnement des modules sur l'information financière et les voyages et, d'une manière plus générale, l'amélioration du contrôle des projets.

## Contrôle

### Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

33. Le Comité a pris note des informations contenues dans le document FC 151/14, intitulé «*Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes*», qui faisait la synthèse des progrès accomplis par l'Organisation dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans le rapport détaillé 2008-2009, dans l'examen et l'évaluation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, et dans le rapport détaillé 2010-2011, mais non encore appliquées, ni classées à la date du précédent rapport intérimaire présenté au Comité financier.

34. **Le Comité:**

- a) **a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et en a pris note;**
- b) **s'est félicité des progrès accomplis dans la réalisation des recommandations du Commissaire aux comptes et a exhorté le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de classer les recommandations restantes;**
- c) **a recommandé d'évaluer les incidences financières de la mise en œuvre des recommandations et, le cas échéant, de faire figurer ces données dans les commentaires afférents à chaque recommandation.**

### Programme de travail du Commissaire aux comptes

35. Le Comité a examiné le document FC 151/15, intitulé «*Programme de travail du Commissaire aux comptes*», et a noté que les états financiers avaient été vérifiés selon une approche axée sur les risques et que les vérifications avaient été réalisées conformément aux normes internationales de vérification des comptes applicables.

36. **Le Comité:**

- a) **a noté l'état d'avancement du programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2012-2013;**
- b) **s'est félicité de l'exhaustivité et de la qualité du travail de vérification;**
- c) **attendait avec intérêt de recevoir, à sa session de l'automne 2014, le rapport détaillé du Commissaire aux comptes sur l'exercice biennal 2012-2013;**
- d) **a encouragé l'Organisation à remédier aux problèmes de stabilisation relevés par le Commissaire aux comptes lorsqu'il a examiné le Système mondial de gestion des ressources durant la période qui a suivi le déploiement de ce système;**
- e) **a noté que le non-financement des obligations contractées au titre de l'assurance maladie après cessation de service pèserait plus ou moins sur l'opinion émise par le Commissaire aux comptes, selon le jugement qui serait porté, à la date d'établissement des états financiers, sur les conséquences du sous-financement pour la situation financière et le fonctionnement de l'Organisation.**

### Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO

37. Le Comité a examiné le document FC 151/16, intitulé «*Suite donnée aux recommandations du Comité de vérification de la FAO*».

38. **Le Comité:**

- a) **a pris note de l'état d'avancement des suites données aux recommandations du Comité de vérification de la FAO et attendait avec intérêt la mise à jour qui serait faite à l'occasion de la présentation du rapport annuel du Comité de vérification pour 2013, à sa prochaine session ordinaire, au printemps 2014;**

- b) **a encouragé** le Secrétariat à aligner la présentation du rapport sur celle des autres rapports sur la suite donnée à des recommandations, notamment sur le Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et sur le Rapport sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection;
- c) **s'est félicité** de l'approbation des directives relatives aux sanctions contre les fournisseurs;
- d) **soutenait** l'initiative du Directeur général qui visait à renforcer l'application des recommandations du Comité de vérification et qui insistait notamment sur les responsabilités des cadres et la transparence et sur l'examen des ressources nécessaires.

### État d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière

39. Le Comité a examiné le document intitulé «*État d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière*» et a noté avec satisfaction que le programme était maintenant en place et que sur les 232 fonctionnaires auxquels le programme avait été appliqué, en 2013, aucun n'était en situation de conflit d'intérêts. Il a également noté qu'il était prévu qu'à l'avenir le programme s'appliquerait à quelque 600 fonctionnaires, ce qui permettrait de renforcer le contrôle exercé sur le fonctionnement de l'Organisation.

### Comité de l'éthique – Nomination des membres extérieurs

40. Le Comité a examiné le document FC 115/19 intitulé «*Comité de l'éthique – Nomination des membres extérieurs*». Le Comité a noté que parmi les membres du Comité de l'éthique, trois étaient des membres extérieurs, dont la nomination devait être approuvée par le Conseil sur recommandation du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). Il a également noté que le Directeur général pouvait renouveler le mandat des membres extérieurs, sous réserve de l'approbation du Conseil et sur recommandation du Comité financier et du CQCJ. Pour faciliter les travaux du Comité de l'éthique pendant sa période d'essai, le CQCJ avait recommandé de proroger le mandat des trois membres extérieurs jusqu'au 31 décembre 2015, sachant que les travaux du Comité devaient être évalués en 2015.

41. **Le Comité:**

- a) **a recommandé** de proroger le mandat de M. Ngonlardje Kabra Mbaidjol (Tchad), de Mme Suomi Sakai (Japon) et de M. José Zalaquett (Chili), membres extérieurs du Comité de l'éthique, jusqu'au 31 décembre 2015;
- b) **a encouragé** une utilisation accrue de la visio-conférence pour réduire les coûts et faciliter la participation des membres extérieurs aux réunions du Comité de l'éthique;
- c) **attendait avec intérêt** l'évaluation des travaux du Comité de l'éthique, prévue pour 2015.

### Cadre de responsabilités et de contrôle interne

42. Le Comité a examiné les progrès réalisés dans la mise au point d'un cadre de responsabilités et de contrôle interne, ainsi que dans la mise en œuvre d'un système de gestion intégré.

43. **Le Comité:**

- a) **a souscrit** à la démarche conceptuelle adoptée par le Secrétariat visant à intégrer les responsabilités et le contrôle interne à la gestion des risques;
- b) **s'est félicité** des mesures prises pour renforcer l'obligation de rendre compte, le contrôle interne et la gestion des risques grâce à des pratiques administratives améliorées, notamment les normes IPSAS, le SMGR, le manuel de la FAO, la gestion des performances, l'examen rapide des résultats et les rapports de l'Organisation;

- c) **a souligné l'importance de ces mesures s'agissant de déléguer davantage de pouvoirs aux bureaux décentralisés dans le respect des règles de l'Organisation, en particulier dans les domaines des ressources humaines et de la gestion financière;**
- d) **a demandé que lui soit présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le domaine des responsabilités, de la gestion des risques et du contrôle interne à sa session de mai 2014.**

#### **Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection**

44. Le Comité a examiné le rapport intitulé «*Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection*» et noté que, d'après les informations les plus récentes fournies par le Secrétariat, le nombre de recommandations acceptées n'ayant pas encore été intégralement appliquées avait été ramené de 76 à 43.

45. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité du taux général d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par le Secrétariat;**
- b) **a noté que certaines de ces recommandations ne semblaient pas présenter dans leur totalité un intérêt immédiat pour les activités de la FAO;**
- c) **a invité instamment le Secrétariat à agir par l'intermédiaire des mécanismes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour donner suite aux recommandations ayant des incidences à l'échelle de l'ensemble du système;**
- d) **a demandé que soit établie une mise à jour annuelle de la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection intéressant la FAO.**

#### **Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier**

##### **Programme de travail pluriannuel du Comité financier**

46. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de la version actualisée de son programme de travail pluriannuel;**
- b) **attendait avec intérêt le rapport intérimaire actualisé qui lui serait présenté à sa prochaine session ordinaire.**

##### **Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation**

47. Le Comité a pris note du document FC151/23, intitulé «*Recommandations du Comité financier restant à appliquer: situation*», et a indiqué **attendre avec intérêt** de recevoir, à sa prochaine session ordinaire, une version actualisée de ce document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations et de toute autre recommandation formulée durant la présente session.

##### **Méthodes de travail du Comité financier**

48. **Le Comité:**

- a) **a noté qu'il importait que les Membres préviennent suffisamment longtemps à l'avance le Directeur général et le Président indépendant du Conseil – au moyen d'un courrier officiel adressé par l'intermédiaire de leur représentation permanente ou par tout autre moyen prévu par les procédures de leur pays – lorsque leur représentant ne peut participer à une session et lorsque des remplaçants sont désignés pour toute la durée de la session, reconnaissant toutefois qu'il convenait d'être conciliant dans les cas d'urgence ou toute autre situation imprévue; toutes les dispositions susmentionnées devant être conformes aux Textes fondamentaux;**

- b) **a demandé** au Secrétariat d'étudier la possibilité de publier sur le site Web le document contenant les comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO et de lui faire rapport à ce sujet à sa prochaine session ordinaire.

## Questions diverses

### Indemnités et conditions d'emploi attachées à la charge de Président indépendant du Conseil

49. Conformément à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session, en juin 2013<sup>2</sup>, le Comité a pris note du document FC 151/25, intitulé «*Indemnités et conditions d'emploi attachées à la charge de Président indépendant du Conseil*».

50. **Le Comité:**

- a) **a examiné** les ajustements qu'il est proposé d'apporter aux indemnités et conditions d'emploi attachés à la fonction de Président indépendant du Conseil, en tenant compte du rôle de celui-ci tel qu'il est défini dans les Textes fondamentaux de l'Organisation<sup>3</sup>;
- b) **a recommandé** de porter l'indemnité annuelle versée au Président indépendant du Conseil à 23 831 USD, conformément au pourcentage d'incorporation de 0,13 pour cent fixé par la CFPI pour 2012;
- c) **a également recommandé** que le Président indépendant du Conseil soit affilié au Plan général d'assurance médicale (BMIP) et que le coût de l'assurance soit supporté par l'Organisation, pour un montant total de 3 336,48 USD par an;
- d) **a noté** que le rôle du Président indépendant du Conseil serait abordé dans l'examen indépendant des réformes concernant la gouvernance de la FAO, prévu pour 2014.

### Date et lieu de la cent cinquante-deuxième session

51. Le Comité a été informé que la cent cinquante-deuxième session se tiendrait à Rome du 26 au 30 mai 2014.

<sup>2</sup> C 2013/REP par. 129 (paragraphe 2.4 de la résolution 13/2013 de la Conférence).

<sup>3</sup> La Section E du Volume II des Textes fondamentaux reprend la résolution 9/2009 de la Conférence, intitulée «Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate concernant le Président indépendant du Conseil».

## **Annexe I**

### **Documents présentés pour information**

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 151/INF/2)
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2012 (FC 151/INF/3).
- Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour 2014-2015 (FC 151/INF/4)
- Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique – État des comptes et budget pour 2013 (FC 151/INF/5)
- Budget des commissions de lutte contre le criquet pèlerin pour 2014-2015 (FC 151/INF/6)
- Rapports du Corps commun d'inspection
- Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2012/4) (FC 151/INF/7)
- Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2012/11) (FC 151/INF/8)